



***SIAEP de la région de Saint-Florentin, SIAEP de la région de Villiers-les-Hauts, Esnon, Etivey, Lézennes, Argentenay, Lignièrres, Mont-Saint-Sulpice***

## ***Conditions et moyens d'une meilleure prise en charge de la qualité de l'eau potable dans le bassin versant de l'Armançon : quelles stratégies pour les acteurs du territoire ?***

---

Note d'analyse micromacrosystémique

**Commanditaire :** Le SIAEP de la région de Saint-Florentin, le SIAEP de la région de Villiers-les-Hauts, Esnon, Etivey, Lézennes, Argentenay, Lignièrres, Mont-Saint-Sulpice, le Syndicat des Eaux du Tonnerrois, Flogny-La-Chapelle, le SMAEP Sens-Nord-Est, Saint-Florentin, la Régie du SDDEA.

**Equipe d'audit :** Vincent Pupin, Matthieu Ollagnon, Morgane Coiquil

**Rédacteur de la note :** Vincent Pupin

**Superviseur :** Henry Ollagnon

ASSOCIATION PATRIMONIALE  
INTERNATIONALE

*Au service des patrimoines communs*

**helixeo**  
Le vivant autrement

**Stratégies  
Émergentes**

## Introduction

---

Treize maîtres d'ouvrages se sont réunis pour commanditer une « Démarche de facilitation stratégique pour la gestion des bassins d'alimentation de captages d'eau potable »

« Ces démarches BAC sont confrontées à des difficultés de mobilisation des acteurs du territoire, ainsi qu'à des programmes d'actions limités à la parcelle agricole. La prestation a pour objectif d'expérimenter, à travers la « facilitation stratégique », une approche complémentaire à l'étude BAC classique, afin de répondre à ces limites. » (Extrait du CCTP)

Conformément à la proposition initiale, un audit patrimonial a été réalisé entre juillet 2021 et mai 2022 :

1. 31 entretiens d'audit ont été réalisés auprès d'acteurs départementaux et régionaux. La restitution du 7 décembre 2021 a permis de qualifier les résultats auprès de personnes auditées.
2. 48 entretiens d'audit ont été réalisés auprès d'acteurs de la vallée de l'Armançon dans l'Yonne. La restitution du 6 mai 2022 a permis de qualifier les résultats auprès de personnes auditées.

Dans la présente note l'équipe d'audit propose aux commanditaires une analyse de la situation à la lumière des résultats de ces deux phases d'audit, dans la perspective de l'activation possible de la « phase optionnelle » prévue au cahier des charges.

## I. Analyse micro-macrosystémique (locale/globale) de l'équipe d'audit

---

Cette analyse se base sur les parties identification, diagnostic et prospective de l'ensemble des 79 entretiens réalisés.

### Un constat partagé de la difficulté d'identifier ensemble ce qui fait problème au travers de la qualité de l'eau potable dans les territoires de l'Armançon

La vallée de l'Armançon est décrite comme un territoire peu connu, « discret », par les acteurs départementaux et régionaux. Les personnes auditées dans la vallée révèle qu'elle est en fait à la rencontre de plusieurs « territoires » (Pays d'Othe, Champagne Humide, Florentinois, Tonnerrois). Cette « discrétion », ces contours territoriaux peu définis, fait écho à **une forme de « silence » territorial sur la question de l'eau potable.**

Si la vallée de l'Armançon ne se distingue pas au niveau départemental et régional de ce point de vue, les personnes interrogées dans les territoires de l'Armançon expliquent qu'ils ne sont **pas vraiment organisés pour répondre correctement à une exigence réglementaire sur la qualité physico-chimique de l'eau potable** (présence de nitrates et de pesticides).

Cette dernière, de dimension nationale, tend ainsi à « s'imposer » dans la vallée où la situation est vécue comme particulièrement complexe (sur la santé, dans le sol, dans le sous-sol, dans l'économie agricole, dans le cycle de l'azote, dans le vivant...) et les ressorts d'engagement sont ailleurs (intimité des exploitations agricoles, finage, village, propriété privée, forêt...).

Plus encore, l'approche en termes de **réglementation sur l'eau potable n'épuise pas le questionnement sur ce qui fait problème à travers la question de l'eau potable.**

Les acteurs interrogés dans la phase macrosystémique constatent **la difficulté à mobiliser** les élus, les agriculteurs et les habitants sur cette question pourtant jugée stratégique pour le territoire. Les acteurs interrogés dans la phase microsystémique élargissent la question réglementaire sur l'eau potable à d'autres dimensions « réglementées » : agriculture, rivières, activités économiques... Ils expriment le fait que **l'exigence sur la qualité physico-chimique de l'eau potable ne peut être séparée des autres dimensions en jeu** : la qualité de vie, la santé, l'agriculture, la ruralité, l'autonomie des acteurs...

Finalement, pour de nombreuses personnes auditées, à tous les niveaux, la question de l'eau potable renvoie à **des problèmes stratégiques territoriaux beaucoup plus larges**.

En première analyse, il y a un doute sur la **capacité à maintenir une alimentation en eau potable** dans l'avenir. L'eau risque de devenir un facteur limitant pour le développement des territoires de l'Armançon : 70 ans après les grands travaux d'adduction en eau potable, la question d'avoir de l'eau en quantité et en qualité au robinet se repose.

En deuxième analyse, ces problèmes stratégiques touchent, de façon très fine, au « **tissu vital** » **des territoires de l'Armançon** : la capacité à produire en agriculture, le maintien de l'élevage, l'autonomie des acteurs privés, leur capacité d'entreprendre, à répondre à tous les enjeux nationaux et mondiaux (consommation, changement climatique, biodiversité, approvisionnement énergétique...).

## Une alerte venue d'ailleurs, qui « active » chacun dans « son équation de l'eau », sans construction d'une vision partagée.

L'accès à l'eau potable s'inscrit dans une histoire que se prolonge aujourd'hui **de façon silencieuse**. Pour les élus, les syndicats d'eau, la tentation est réelle de vivre caché ou d'éteindre le problème « eau potable » -qui vient du macrosystème- en traitant l'eau ou en la diluant avant de la distribuer au robinet dans les normes.

Pour beaucoup de personnes auditées au niveau local, la plupart des **abonnés** semblent n'attendre que cela : qu'on s'occupe de l'eau pour eux, qu'elle arrive au robinet sans coûter trop cher. Ainsi, comme le soulignent certains, « tout va bien », « on a de l'eau au robinet », « est-ce que c'est si grave ? » Cependant, quelques signes montrent que des habitants peuvent s'impliquer si la dimension de l'eau potable est liée à d'autres éléments qui font sens pour eux (qualité de vie, biodiversité, pêche, maintien de la ruralité...).

Dans une autre sphère d'action, **les agriculteurs développent des stratégies propres peu visibles**, principalement sur leur exploitation, en recherchant un équilibre intime où l'eau n'est qu'un élément parmi d'autres.

Ils s'inscrivent dans **des organisations de marché qui ne sont pas vraiment reliées à la question de l'eau potable**.

D'autres opérateurs économiques, çà et là, tentent de se positionner sur un créneau de « respect de l'environnement » sans forcément parvenir à le coconstruire avec les agriculteurs et encore moins avec les consommateurs.

Face à des niveaux élevés de nitrates et de pesticides, ici comme ailleurs, le travail des **services de l'Etat** consiste à lancer des alertes. Cela brise en quelque sorte le « silence » effectif des territoires de l'Armançon. Mais cette action est souvent jugée abrupte et contreproductive y compris pour les acteurs « macro ». Elle conduit à faire de la question complexe de la qualité de l'eau une question qui retombe principalement sur 2 types d'acteurs :

1. Les agriculteurs sont montrés du doigt alors que tout le monde reconnaît que c'est un « comportement sociétal » qui est en jeu.

2. Les élus sont soumis à une triple pression : investir dans les réseaux, en assumer le coût auprès de leur administrés et tenter d'engager le dialogue avec les agriculteurs sur le long terme dans des conditions difficiles.

Cette alerte sur l'eau « active » chacun dans son équation sur l'eau :

- Pour l'agriculteur, elle se place dans une stratégie fine de pilotage d'exploitation ;
- Pour l'AESN, il s'agit d'un enjeu de restauration des masses d'eau,
- Pour l'ARS, d'un enjeu de qualité sanitaire à la sortie du robinet ;
- Pour l' élu un enjeu de santé pour ses administrés, de risque juridique et de paix sociale.

Aucune prise en charge ne peut se faire de façon efficace en laissant de côté une de ces « **équations sur l'eau** » : on ne peut agir sans répondre à celle de l'agriculteur, ni par exemple, trouver de fonds sans répondre à celle de l'AESN. Le système cependant ne permet pas ce dialogue entre les différentes équations, ni la construction d'une « équation globale » qui les intégrerait toute. De fait, **seul l' élu est en contact avec tout le monde** et se trouve au cœur du dispositif.

Les acteurs « macros » décrivent ce système d'alerte à **bout de souffle**, qui se heurte à des freins de plus en plus grands, en particulier dans les démarche BAC. Les acteurs « micros », eux constatent **qu'ils ne maîtrisent pas cette question de l'eau potable localement**. Les territoires de l'Armançon semblent vivre chacun leur vie propre, participant de l'écartèlement de la vallée entre des logiques contradictoires. Les porteurs de projets s'épuisent.

C'est une question de **confiance** entre les acteurs, pour que chacun libère l'énergie qu'il peut mobiliser pour dépasser le cadre restreint dans lequel ses actions sont cantonnées faute de lieu de rencontre serein avec les autres acteurs des territoires de l'Armançon.

### **Dans un avenir incertain, les personnes auditées pressentent que la question de l'eau potable ne peut se traiter que si les équations de chacun se connectent.**

Les scénarios négatifs sont éclairants : les acteurs « macros » ont peur que la question de l'eau potable ne soit **plus portée politiquement**, les acteurs « micros » que **le territoire se dévitalise**, se disloque, que les derniers signes de ruralité disparaissent.

En effet, **ces territoires de l'Armançon semblent sensibles plus que d'autres aux grandes injonctions contradictoires « macrosystémiques »** : consommer mais économiser, produire beaucoup mais pas trop cher, être rentable mais maintenir toutes les aménités, avoir les mêmes services en milieu rural comme en milieu urbain mais sans prendre en charge les qualités du rural, etc.

Ainsi, en prospective, apparaît un intérêt objectif pour trouver un espace commun de dialogue entre les territoires de l'Armançon et avec les acteurs départementaux et régionaux pour **que la question de l'eau potable ne soit pas uniquement vécue comme un signe de contrainte**.

Au réseau d'adduction d'eau potable, ne faut-il pas faire correspondre un réseau d'acteurs où chacun est respecté et mobilisé dans ses légitimités territoriales, économiques et patrimoniales ?

**Les personnes auditées semblent se retrouver dans un scénario positif qui ne fige pas les choses.**

Dans ce scénario, se constitue un espace de rencontre public-privé entre des stratégies territoriales, entrepreneuriales et de grands enjeux nationaux. On peut y parler d'eau potable de façon globale et monter des projets ensemble. Dans une forme d'**unité territoriale non excluante**, il est possible de faire face aux grands enjeux actuels : l'installation d'agriculteurs, le changement climatique, le maintien de la ruralité, la gestion du vivant sous toutes ses formes (diversité culturelle, sol vivant, haies, rivières, nappes...).

## II. Propositions pour la suite de la démarche

### Rappel de la proposition (voir mémoire technique en annexe de cette note)

La proposition pour la tranche optionnelle était de réaliser **8 groupes de travail** selon la méthode des séminaires de rencontre active : 5 groupes par « familles d'acteurs », puis 3 groupes thématiques. Les thématiques choisies sont issues du croisement des groupes par famille d'acteur.

Cette phase de groupes de travail est précédée par une réunion de lancement où toutes les personnes auditées sont invitées.

### Prise en compte des résultats de l'audit patrimonial

#### Validation du processus de groupes de travail par familles puis par thèmes

L'audit patrimonial a montré :

1. Un attrait pour une démarche qui permette **l'écoute mutuelle et le respect de chaque acteur**, aussi bien au niveau de l'audit « macro » que de l'audit « micro ».
2. Un fort enjeu dans **la conception du mode d'action ensemble**. La situation complexe, impliquant un grand nombre d'acteurs publics et privés appelle un mode de rencontre et d'action adapté. Certains, tout au long de l'audit, se sont dit attachés à un cadrage ferme de la part de l'Etat, mais une grande majorité d'acteurs a reconnu la nécessité d'une initiative locale portée par les élus des territoires de l'Armançon.
3. Un fort enjeu également dans **l'élargissement sécurisé de la participation des acteurs** à la conception et à l'action autour des qualités liées à l'eau potable. En particulier, les personnes auditées souhaitent que les abonnés de l'eau et les entreprises du territoire puissent mieux participer mais « *pas n'importe comment* ».
4. Un « panel d'actions » possible dans un champ plus large que la qualité physico chimique de l'eau potable où la difficulté réside dans son caractère « **partageable** » et **l'émergence de porteurs de projets** publics et privés.
5. **Un besoin de facilitation** de la rencontre et de la négociation des acteurs qui permette l'expression sécurisée de chacun et la progression vers un engagement commun de meilleure prise en charge de l'eau potable dans toute sa complexité

Ces éléments valident et affinent la proposition faite par notre équipe.

Les groupes de travail par **famille d'acteur** sont une réponse pour une expression plus sécurisée des acteurs, en particulier :

- Des **élus** sur qui retombent beaucoup de la gestion de l'eau potable et qui sont vus comme légitimes pour porter la démarche par un grand nombre d'audités. Ils ont besoin ensemble de réfléchir au mode d'action à proposer aux autres acteurs.
- Des **agriculteurs** qui ont exprimé un manque de reconnaissance de leur travail.
- De potentiels « **porteurs de projet** » dans les territoires de l'Armançon qui ont du mal à émerger (en particulier du côté des acteurs économiques)
- Des **associations et habitants** des territoires qui doivent pouvoir travailler en groupe à l'expression d'une position vis-à-vis des agriculteurs et des élus.
- Des **administrations départementales et régionales** qui peinent à faire se rencontrer les exigences nationales et les réalités des territoires.

## Éléments de cadrage pour le démarrage de la phase de groupes de travail

Il nous semble à la lumière de l'audit, très important d'affirmer :

1. La nécessité de poser le problème de l'amélioration de la prise en charge de la qualité de l'eau potable **sans prérequis** sur la nature de ce problème. C'est pourquoi le processus de définition par les participants des thèmes à aborder dans les groupes de travail thématique est crucial.
2. L'objectif de **la construction d'une confiance entre tous les acteurs** de tous les niveaux d'action comme base de travail nécessaire à la suite de la démarche de facilitation.
3. Que le processus en cours est un processus de **co-construction** qui permettra de définir ensemble le mode de **décision** respectueux des légitimités publiques et privées.
4. Que la suite de la démarche de facilitation doit permettre d'aborder sereinement **les questions stratégiques** des territoires cités par les personnes auditées.

## Composition possible des groupes de travail

Dans la composition des groupes de travail, l'audit nous enseigne également l'importance du respect de l'équilibre géographique des territoires de l'Armançon.

Notre proposition pour les familles d'acteurs :

Répartir les personnes auditées dans les 5 familles suivantes :

- **Famille « élus des territoires de l'Armançon »**
- **Famille « agents des collectivités et administrations »** : syndicats d'eau, services de l'Etat, communauté de communes, SMBVA...
- **Famille « agriculteurs »**
- **Famille « autres acteurs économiques »** : dont coopératives, chambre d'agriculture, Biobourgogne, Suez, CERES...
- **Famille « acteurs de la société civile »** : habitants, associations

## Calendrier prévisionnel

- Fin juin 2022 : Réunion de lancement pour présenter la méthode et le calendrier à toutes les personnes susceptibles de participer aux groupes de travail :
- Septembre-octobre 2022 : Groupes de travail par famille d'acteurs.
- Début novembre 2022 : réunion inter-familles (choix des thèmes)
- Novembre-décembre 2022 : Groupes de travail par thèmes.
- Janvier-mars 2023 : élaboration d'un document d'engagement commun (charte)